



VOTRE GESTE POUR L'AVENIR

Legs testamentaires et autres  
**dons planifiés**

**UQÀM**

LA FONDATION

## LE GESTE DE RAYMOND ET STEVEN POUR L'AVENIR

« En faisant un don testamentaire de couple, nos noms resteront associés pour toujours. Nous laisserons notre trace sur la Terre après notre départ, même si nous n'avons pas de descendance. »

**Raymond Leclaire et Steven Mongrain**

Donateurs et amis de la Fondation de l'UQAM

# Les legs testamentaires et autres dons planifiés

Les dons planifiés offrent à celles et ceux qui évoluent à l'UQAM les moyens de leurs ambitions, tout en gardant bien vivantes les valeurs et les idées des philanthropes qui accomplissent ce généreux geste. Profitant autant à vous qu'à l'UQAM, ils ont le pouvoir de marquer l'avenir de manière concrète et durable.

Bourses d'études ou d'excellence, avancement de la science, des arts, du monde de l'éducation ou des affaires, soutien à des facultés ou à l'École des sciences de la gestion, participation à des projets avant-gardistes : le choix vous revient.

Faites une différence tangible dans la société d'aujourd'hui et de demain en posant ce geste pour l'avenir.



## Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Comme son nom l'indique, celui-ci fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale. Pour prévoir votre don, il est essentiel de vous informer et de songer à la formule qui convient le mieux à votre situation afin de soutenir davantage la cause qui vous importe vraiment.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

S'il est capitalisé, c'est-à-dire investi dans un placement générant des rendements, votre don se poursuivra sans fin. Il aura une incidence pour la vie puisque votre capital initial demeurera intouché et que seuls les intérêts annuels seront utilisés.



### Le don planifié :

- › Est immédiat ou futur;
- › Reflète vos objectifs et vos souhaits;
- › S'arrime à votre réalité personnelle, familiale et fiscale.

Cette forme de philanthropie visionnaire et futée accroît considérablement la portée de votre geste pour l'avenir, car elle vous permet de remettre plus, de manière ciblée et optimisée. Vous pouvez exiger que votre démarche demeure anonyme, tous les détails sont à votre discrétion, et nous vous accompagnerons en ce sens.

### En un coup d'œil

Des options s'offrent à vous pour faire un don plus important sans avoir à déboursier plus :

- › Legs testamentaire;
- › Don de titres cotés en bourse;
- › Don d'une police d'assurance vie;
- › Don de REER ou de FERR;
- › Don en nature ou d'œuvres d'art.

### À quoi servira-t-il?

Vous pouvez appuyer de manière pérenne les projets, individus, équipes de recherche, étudiantes et étudiants, responsables de projets et priorités qui vous tiennent à cœur.

Plusieurs visées sont envisageables pour votre don à l'UQAM :

- › Création de bourses pour favoriser la relève ou l'excellence;
- › Soutien à la recherche de pointe;
- › Appui à des initiatives et projets porteurs.

Il est possible de créer un fonds portant votre nom, celui d'une personne qui vous est chère ou dont vous souhaiteriez honorer la mémoire.

## Pourquoi opter pour un don planifié ?



Pour produire un effet optimal et stratégique dans la collectivité



Pour faire rayonner le savoir et les actions de la communauté de l'UQAM



Pour vous assurer de poser un geste qui vous ressemble



Pour redonner et bénéficier d'avantages fiscaux et financiers intéressants



Pour appuyer au-delà de votre vivant les causes qui vous mobilisent



Pour laisser un legs aux générations futures



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Grâce aux crédits d'impôt qu'il accorde, le don planifié a peu de répercussions sur l'héritage des enfants.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez consulter les professionnelles et professionnels appropriés quant aux modalités légales et financières afin de profiter pleinement des avantages fiscaux pour votre succession et vous.

## L'univers des possibles et les avantages du don planifié

Un don planifié est à la fois porteur de sens et financièrement rassurant puisqu'il vous permet de garder le contrôle sur vos avoirs tout au long de votre vie. Les retombées positives perdureront même après votre décès. Et nul besoin d'être riche, chaque geste bien prévu est significatif et important.

Planifier votre don est plus simple que vous ne l'imaginez. Il vous suffira de sélectionner parmi les véhicules proposés celui qui sera le plus adapté à vos besoins.

### Legs testamentaire

Laissez votre trace.

Lorsqu'on revient sur notre parcours de vie, on cherche souvent à laisser quelque chose derrière soi. Le legs testamentaire s'avère un outil privilégié pour faire un don par le biais de dispositions dans votre testament.

Vous pouvez léguer une somme d'argent, un bien ou une part de vos actifs à une personne ou un organisme. C'est le type de don planifié le plus accessible et courant, généralement effectué devant notaire. Il peut prendre diverses formes, selon le contexte.

### LE GESTE DE DENA POUR L'AVENIR

« Je souhaite soutenir la recherche et la relève en danse au-delà de mon vivant. Un don testamentaire me procure une vision très positive de ce que j'ai à offrir aux futures générations. »

#### Dena Davida

Donatrice et chargée de cours à la retraite

Legs particulier	Avantage
<p>Léguiez un montant ou un pourcentage d'un avoir qui peut prendre la forme d'une somme d'argent, d'un REER ou FERR, d'un bien mobilier ou immobilier, d'une police d'assurance vie ou de titres cotés en bourse.</p>	<p>Maximisez les avantages fiscaux pour votre succession.</p>
<p><b>Legs résiduaire</b></p> <p>Léguiez la totalité ou un pourcentage de vos biens à la Fondation de l'UQAM ou à plusieurs bénéficiaires, après le paiement des dettes et des legs particuliers.</p> <p>En offrant aussi peu que 1, 3 ou 5 % de votre patrimoine par un legs testamentaire, vous réduirez de façon appréciable l'impôt à payer par votre succession.</p>	
<p><b>Legs universel</b></p> <p>Léguiez la totalité de vos biens à la Fondation de l'UQAM ou divisez-les entre plusieurs héritières et héritiers qui seront responsables de régler les dettes de votre succession.</p> <p>Cette formule s'adresse généralement aux gens qui veulent laisser une grande partie de leur patrimoine à la Fondation, tout en attribuant une quote-part favorisant certaines personnes de leur entourage.</p>	



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez demander à vos parents, amies et amis de faire un don à la Fondation de l'UQAM plutôt que d'envoyer des fleurs lors de vos obsèques. Il est même possible de l'inscrire dans votre testament.

## Don de titres cotés en bourse

Pensez intelligemment votre portefeuille d'investissements.

Ce type de don est une stratégie efficace pour réduire l'incidence fiscale d'investissements qui ont pris de la valeur depuis leur acquisition. Il convient particulièrement aux personnes qui détiennent des actions, des obligations, des épargnes à terme, des fonds communs de placement ou d'autres titres comparables.

C'est une façon de donner qui prendra de l'expansion avec le temps.

### AVANTAGE

Minimisez l'incidence fiscale de vos investissements :

- › Production d'un reçu fiscal qui équivaut à la valeur marchande des titres lors de la vente;
- › Aucun impôt à payer sur le gain en capital des titres donnés, ce qui permet d'effectuer un don à moindre coût;
- › Économie d'impôt qui offre la possibilité de réduire son coût réel;
- › Vous évite de puiser dans vos liquidités.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous transférez vos actions à la Fondation de l'UQAM, votre économie d'impôt est plus grande que si vous les vendez d'abord pour remettre par la suite le produit de la vente.



## Don d'une police d'assurance vie

Allez plus loin avec votre don.

Le don d'une police d'assurance vie offre la possibilité de planifier un don important, tout en ne payant qu'une fraction de la somme remise. Vos héritières, héritiers ou vous bénéficiez ainsi d'avantages fiscaux considérables.

### Souscrivez une nouvelle police d'assurance vie.

Si vous souhaitez faire un don notable tout en étalant les versements, vous pouvez souscrire une nouvelle police d'assurance vie et nommer la Fondation de l'UQAM comme propriétaire et bénéficiaire irrévocable. À votre décès, la Fondation percevra le produit de cette police.

**Avantage fiscal pour vous :**

Chaque année, vous obtiendrez un reçu fiscal correspondant au montant des primes payées.

### Transférez une police d'assurance vie existante.

Si vous n'avez plus besoin de la protection qu'offre votre police d'assurance vie, vous pouvez en céder la propriété de façon irrévocable à la Fondation de l'UQAM. À votre décès, cette dernière percevra le produit de cette police.

**Avantage fiscal pour vous :**

Lors du transfert, si vos paiements sont tous effectués, la Fondation de l'UQAM vous remettra un reçu équivalant à la juste valeur marchande de votre police d'assurance vie.

Si vos paiements ne sont pas tous terminés, vous obtiendrez un reçu officiel pour chacune des primes futures.

### Désignez la Fondation de l'UQAM comme bénéficiaire de votre police d'assurance vie.

Vous pouvez nommer la Fondation de l'UQAM comme bénéficiaire d'une police d'assurance existante. À votre décès, elle percevra le produit de cette police.

**Avantage fiscal pour votre succession :**

Votre succession obtiendra un reçu officiel pour un don de bienfaisance de la valeur du capital-décès dont la Fondation de l'UQAM aura bénéficié.

C'est une bonne nouvelle si vous prévoyez que votre succession aura de l'impôt à payer.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les dons de REER ou FERR, de biens mobiliers ou immobiliers, d'une police d'assurance vie ou de titres cotés en bourse peuvent être faits sous forme de legs particuliers dans votre testament.

## Don de REER ou de FERR

Profitez d'une retraite généreuse.

Vous pouvez effectuer un don de REER ou de FERR à la Fondation de l'UQAM de votre vivant ou encore à votre décès par le biais de dispositions testamentaires.

### AVANTAGE

Diminuez l'imposition de votre legs en nommant la Fondation de l'UQAM comme bénéficiaire directe dans votre testament, car ce type de don génère un reçu fiscal applicable sur l'impôt de la succession. Habituellement, les sommes retirées d'un fonds de retraite sont lourdement imposées.

## Don en nature ou d'œuvres d'art

Partagez votre patrimoine.

Certains dons en nature sont acceptés. Qu'il s'agisse d'œuvres d'art, de collections précieuses, d'éléments uniques ou d'antiquités, plusieurs biens peuvent venir enrichir la recherche, les collections et les savoirs à l'UQAM.

Ceux-ci doivent être préalablement autorisés par l'UQAM et requièrent une évaluation dont les frais sont à la charge de la donatrice, du donateur ou de la succession.

### AVANTAGE

Obtenez un reçu fiscal qui sera produit l'année du transfert légal du bien, selon la valeur déterminée.

## Profitez de la reconnaissance du Cercle de l'avenir

Les donatrices et donateurs qui ont à cœur l'éducation supérieure, la réussite à l'UQAM et l'avancement de la société québécoise méritent d'être célébrés.

Le Cercle de l'avenir accueille les personnes qui ont consenti un don planifié en faveur de la Fondation de l'UQAM. Tous les deux ans, celles-ci sont intronisées lors d'un événement de reconnaissance et joignent la grande famille de nos donatrices et donateurs d'exception.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez informer vos proches du geste généreux que vous avez posé en faisant un don planifié. Qui sait, ce sera peut-être le début d'une tradition !

## Votre don est un geste pour l'avenir

Grâce à votre don, la marque que vous laisserez permettra non seulement à l'UQAM de rayonner, de grandir et de soutenir sa communauté pour de nombreuses années, mais aussi de réaliser des idées audacieuses et des projets ambitieux, ou d'appuyer des parcours prometteurs qui auront une incidence réelle sur l'ensemble de la collectivité.

Vous contribuerez à façonner la postérité, à développer le potentiel humain, à propulser l'avancement du savoir, au carrefour du bien commun et du progrès. Votre mémoire restera bien vivante.

## LE GESTE DE PIERRE POUR L'AVENIR

« Ma famille et moi sommes restés très liés à l'Université du Québec, un réseau universitaire populaire, innovant et ouvert à toutes les clientèles d'étudiantes et d'étudiants. Tant mieux si notre don de police d'assurance vie peut en aider certains à atteindre leurs objectifs ! »

### Pierre Véronneau (1946-2020)

Donateur et membre de la communauté de l'UQAM

# Nous sommes là pour vous !

Nous vous invitons à communiquer avec nous, peu importe l'étape de votre réflexion. Nous répondrons à toutes vos questions avec plaisir et vous accompagnerons pour concrétiser votre don planifié.

## POUR COMMUNIQUER AVEC NOTRE SPÉCIALISTE DES DONS PLANIFIÉS

donplanifie.fondation@uqam.ca | 514 987-3000, poste 1772

### FONDATION DE L'UQAM

Adresse postale :

Case postale 8888, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8

Adresse géographique :

405, boulevard De Maisonneuve Est, bureau B-1405  
Montréal (Québec) H2L 4J5

Visitez notre site [fondation.uqam.ca/donplanifie](http://fondation.uqam.ca/donplanifie)  
ou nos réseaux sociaux pour de l'information complémentaire  
ou des exemples concrets.

